



PROGRAMME DE FORMATION DE L'ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES (ACACED) DEDIEE AUX CHATS. PROGRAMME DE FORMATION DU TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS (TAV) DEDIEE CHIENS-CHATS.

Intitulé de l'action : Formation des personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques – (ACACED Chats). En complément avec la formation du Transport d'Animaux Vivants (TAV chiens-chats).

Nature de l'action : Action d'adaptation, de promotion, de conversion, de prévention, d'acquisition ou de développement des compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, conformément à l'article L.6313-1 du code du travail.

Objectifs généraux : Acquérir les connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux et à l'entretien des animaux de compagnie de l'espèce féline. Protection des Animaux pendant le transport et les opérations annexes. Acquérir les règles relatives au bien-être des animaux transportés au sein de l'Union européenne et lors des exportations vers des pays tiers.

Objectifs opérationnels : Connaître les huit thèmes demandés par le ministère de l'Agriculture pour passer l'examen de l'ACACED avec succès :

- *Domaine Logement : garantir un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté.*
- *Domaine alimentaire : assurer une alimentation adaptée à leur mode de vie.*
- *Domaine de reproduction : maîtriser des différentes phases de la reproduction.*
- *Domaine santé animale : connaître les soins appropriés permettant de maintenir les animaux en bon état sanitaire.*
- *Domaine comportement : connaître les principales caractéristiques comportementales caractérisant un animal de compagnie agréable en société.*
- *Domaine droit : connaître le contexte réglementaire de l'élevage.*
- *Domaine transport : garantir le bien-être de l'animal au cours du transport.*
- *Domaine de sélection : connaître les fondamentaux de la sélection animale.*
- *Domaine TAV : respecter les normes strictes en matière de bien-être animal, de sécurité et de réglementation européenne. Sensibiliser et former les professionnels. Garantir la conformité aux réglementations en vigueur.*

Publics : Toute personne exerçant une activité mentionnée au I des articles L. 214-6-1 à L.214-6-3 du code rural et de la pêche maritime (gestion d'une fourrière ou d'un refuge, transport (transit), garde, éducation ou dressage exercés à titre commercial, présentation au public (spectacle, exposition au public) exercée à titre commercial, vente à titre commercial, élevage de chats (avec au moins deux portées vendues par an et par foyer fiscal), toutes personnes intéressées par ce domaine.

Prérequis : Aucun prérequis n'est demandé. Âge minimum pour suivre la formation : 16 ans.

Moyens pédagogiques & techniques : Chaque participant recevra en amont de la formation, les cours dématérialisés par wetransfer à télécharger afin de suivre la formation, les objectifs et le contenu de la formation le planning de la formation avec la liste des formateurs et des cours, les horaires, le nombre de participants, le déroulement de la formation avec les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation en fin de la formation, les coordonnées de la personne chargée des relations avec les stagiaires, informer le prix et les conditions de paiement. Le déroulement et les explications de l'évaluation finale, l'envoi des documents officiels à la suite du suivi de cette formation. Les formations se feront par visioconférence (plateforme TEAMS) et sous caméra filaire indispensable pour examen final du QCM.

Des exercices pratiques (pour la nutrition, la génétique...) et des échanges sont organisés entre les intervenants et les stagiaires (partage d'expérience). Le mail de l'intervenant est partagé pour des questions post-formations.

Encadrement : Docteurs vétérinaires spécialisés dans les différents thèmes traités ainsi qu'un expert dédié à la réglementation.

Suivi de l'exécution du programme : Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et le formateur. A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité : un bordereau de score d'évaluation personnalisé (précisant le lieu, la date de l'évaluation, le n° de session, la catégorie d'animaux objet de l'évaluation et le seuil de réussite) et une attestation de présence. La DRAAF vous enverra ensuite sous un mois votre attestation de connaissance.

Durée : 24 heures sur 3 jours consécutifs

- Jour 1 : 8h30-12h30 / 13h30-17h30. **Se présenter à 8h.**

- Jour 2 : 8h00-12h00 / 13h00-17h00

- Jour 3 : 8h00-12h00 / 13h-17h00. **L'examen a lieu entre 17h00 et 18h00.**

Modalités d'évaluation : Organisée à la fin de la formation, l'évaluation des connaissances est administrée par tirage aléatoire dans une banque de questions actualisées d'une application informatique sécurisée, accessible en ligne sur le site du ministère de l'agriculture. La correction indépendante est automatisée. Huit thématiques constituent la banque de questions : Logement, Alimentation, Reproduction, Santé animale, Comportement, Droit, Transport, Sélection. Il faut répondre à 30 questions, 18 bonnes réponses sont nécessaires. En cas d'échec, un deuxième essai est instantanément autorisé. En cas d'échec au 2 essais, le candidat doit repasser un ACACED complet mais à tarif préférentiel proposé par le LOOF. Durée de l'évaluation : 30 minutes.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nos formations se déroulent dans des ERP et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour toute disposition particulière, n'hésitez pas à nous contacter.

Copyright : Les documents de toute nature, distribués au cours de la formation, sont la propriété exclusive de l'organisme de formation et sont destinés uniquement à une utilisation personnelle du stagiaire pendant la durée de sa formation. Toute diffusion ou utilisation à d'autres fins de ces documents sont interdites et rentrent dans le domaine d'application de la loi sur le copyright.

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION ACACED OPTION CHAT

Module 1 : « Droit & Réglementation » 4 heures

La formation doit permettre au stagiaire :

- de citer et de se familiariser avec les principaux textes régissant et organisant la protection animale, notamment ceux concernant les responsabilités des détenteurs et ceux encadrant les activités liées aux animaux de compagnie (de manière générale),
- de connaître la réglementation des activités d'élevage d'animaux de compagnie (chats),
- de connaître les obligations lors de la cession d'un chat et de respecter les garanties relatives à la vente,
- de connaître les règles d'échanges intracommunautaires et d'importations d'animaux de compagnie (chats) des pays tiers,
- de citer les missions du LOOF et de connaître les règles d'inscription au Livre Généalogique.

Plan de la formation

- I- Du statut juridique et de la protection des animaux
- II- De la réglementation des activités d'élevage
- III- De la législation de la vente
- IV- De la circulation dans et hors l'UE
- V- Livre Officiel des Origines Félines

Module 2 : « Reproduction féline » 4 heures

La formation doit permettre au stagiaire :

- de bien connaître l'anatomie de base des appareils génitaux,
- de reconnaître les différentes phases du cycle de chaleurs,
- de reconnaître les différentes étapes du cycle de reproduction,
- de comprendre de déroulement de l'accouplement et de la gestation,
- de reconnaître les étapes d'une mise-bas physiologique,

- de connaître les principes de base d'une maîtrise de la reproduction tant en ce qui concerne la stérilisation que le contrôle du cycle sexuel,
- de connaître les principaux soins à prodiguer tant à la mère qu'à ses produits.

Plan de la formation

- I- Physiologie et anatomie sexuelle mâle et femelle
- II- Déroulement de l'accouplement naturel
- III- Déroulement de la gestation
- IV- Maîtrise de la reproduction : à propos de la stérilisation
- V- Premiers Soins néonataux

Module 3 : « Génétique et Sélection » 4 heures

La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir et savoir utiliser des connaissances dans le domaine de la génétique et la sélection animale :

- définir, reconnaître et classer les races de chat domestique,
- reconnaître les races de chats issus d'un croisement d'une espèce domestique avec une espèce sauvage,
- être capable de définir le support de l'information génétique (ADN, gènes et génotype) et de décrire la transmission des caractères héréditaires,
- décrire les principaux facteurs de variation (morphologie, couleurs) chez le chat et leurs modes de transmission,
- définir les maladies héréditaires félines, leurs modes de transmissions et les moyens de lutte,
- décrire les usages et conséquences de la consanguinité en élevage félin.

Plan de la formation

- I- Les races : critères, classification et reconnaissance des espèces domestiques
- II- Bases de l'hérédité : ADN, gènes, génotype, transmission des caractères
- III- Facteurs de variation
- IV- Sélection des reproducteurs, plans d'accouplements et usage de la consanguinité
- V- Maladies héréditaires
- VI- L'identification ADN

Module 4 : « Santé, logement & transport » 4 heures

La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir et savoir utiliser des connaissances dans le domaine de la santé animale :

- connaître les principales contraintes liées à l'entretien des chats, les principales règles d'hygiène en élevage, et les signes caractérisant une bonne santé de l'animal,
- reconnaître les principaux signes d'alerte associés à un état de maladie (comportement, vigilance, température),
- lister les principales maladies infectieuses, parasitaires, métaboliques du Chat et les principales situations d'urgence, ainsi que les mesures sanitaires et médicales permettant de les prévenir,
- savoir pratiquer les premiers soins simples en attente de la visite vétérinaire et savoir identifier les situations de véritable urgence.

En matière de logement acquérir et savoir utiliser les connaissances permettant d'assurer aux chats un logement confortable et répondant aux exigences d'hygiène et de propreté, à savoir :

- connaître les principes généraux de conception et d'aménagement des locaux d'élevage, ainsi que les normes à respecter,
- connaître les matériels, les différents équipements et litières utilisables, leurs avantages et inconvénients,
- connaître les principales mesures de maîtrise de l'ambiance des locaux d'élevage, de nettoyage de désinfection et de marche en avant.

Acquérir et savoir utiliser les connaissances permettant de garantir le bien-être des chats au cours du transport, à savoir :

- le champ d'application de la réglementation en matière de transport des animaux vivants,
- les moyens et modalités de transport,
- les risques potentiels tant pour les animaux que pour les personnes
- la réglementation européenne sur les mouvements d'animaux de compagnie

Plan de la formation

- I - Principes de prévention des maladies en élevage
- II - Santé animale et maladies infectieuses
- III - Notion d'exercice illégal de la médecine vétérinaire
- IV - Bien-être animal lors du transport

Module 5 : « Comportement du chat domestique » 4 heures

La formation doit permettre au stagiaire de bien connaître les bases en éthologie du chat, les étapes de l'ontogénèse comportementale, ses modes de groupement et ses activités principales, en relation avec les particularités liées à l'espèce, à la domestication et à son statut d'animal de compagnie. Les modes de communication spécifiques à l'espèce « solitaire », et son lien à l'environnement sont étudiés de façon à comprendre les besoins du chat, à appréhender son bien-être et les facteurs de stress possibles dans un milieu humain.

Plan de la formation :

- I - Les étapes du développement du chat domestique
- II - Le chat adulte : lieu de vie et activités
- III - La communication chez le chat

Module 6 : « Alimentation du Chat domestique » 4 heures

La formation doit permettre au stagiaire :

- de pouvoir faire un choix raisonné du type d'alimentation qu'il va retenir pour un type d'animal donné ;
- de pouvoir faire une lecture critique des étiquettes d'aliments et ainsi de valider ses choix par rapport au type d'animal auquel l'aliment est destiné ;
- de déterminer la quantité d'aliment à offrir quotidiennement, de fixer les modalités de préparation des repas et le rythme de distribution à suivre ;
- de valider la bonne conduite de l'alimentation et de l'abreuvement au vu de l'état corporel de l'animal et de la qualité de son pelage.

Plan de la formation

- I- Comment les chats sont-ils nourris ? : la réalité du terrain
- II- Les besoins nutritionnels du Chat : évolution des besoins au cours de la vie
- III- Alimentation pratique
- IV- Annexe : le sevrage

PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION TAV OPTION CHIEN -CHAT

1. Législation relative au transport

Statut juridique de l'animal
Sensibilité de l'animal
Règlementation sur le transport
Transport dans le cadre d'une activité économique
Transport par air
Bien-être animal / Protection animale
Sanctions

2. Conditions minimales applicables au transport des animaux

Conditions générales applicables
Aptitude des animaux au transport
Manipulation des animaux
Avant /pendant le transport
Aménagement du moyen de transport

3. Connaissances générales des animaux

Perceptions et communication du chien et du chat lors du transport et de la manipulation
Les comportements naturels ou induits par le transport
Le stress
Besoins physiologiques lors du transport

4. Attitude vis-à-vis des animaux malades/blessés

Gestes, précaution et décisions à prendre face à un animal malade ou blessé
Situations d'urgence nécessitant l'intervention d'un vétérinaire

5. Transport et impact sur le bien-être et la sécurité

Eviter les blessures

La sécurité des animaux transportés

Conception, construction, entretien et utilisation des conteneurs, équipements et moyen de transport

Mode de conduite du véhicule et sécurité des animaux

Manipulation et contention lors du transport des animaux

Sécurité du personnel